



Non restitution de dépôt de garanties 3 mois 1/2 après

Par jess26, le 14/06/2011 à 16:44

Bonjour,

avec mon ami nous avons vécu 1an en location dans une petite maison. Nous avons quitté ce logement le 26 Février 2011 et effectué l'état des lieux avec l'agence immobilière le 1er mars. La propriétaire ne voulant pas s'occuper des édL et du recrutement de locataire, elle emploie une agence juste pour ces 2 tâches (pour le loyer et le dépôt de garantie on voit avec la propriétaire). L'édL fût fait et les seules différences entre celui d'entrée et celui de sortie sont:

- des excréments de mouches au plafond et murs (la maison se situe au milieu des champs et proche de différents éleveurs de poules....)

- 1 petit trou dans le mur pour un tableau

- un peu de terre sur la terrasse et contre la porte qui mène au garage.

On avait repeints le salon car il avait un semblant de traces des meubles.

Le jour de l'édL la femme de l'agence m'a dit que je ne devrais pas avoir de soucis pour récupérer notre caution car le trou n'était pas grave, les traces des mouches c'était de l'usure naturel dû à l'environnement et le seul souci pouvait être la terre mais c'est tout. Nous sommes donc partis tranquil. 2 mois après toujours pas de dépôt de garantie dans la boîte aux lettres, je me dis c'est peut être un petit retard donc nous attendons 15jours de plus..Au bout de 15 jours nous décidons d'appeler notre propriétaire pour prendre des nouvelles et voir pour notre chèque et là notre chère propriétaire du début c'est transformée en horrible picsou. Soit disant notre chien avait fait pleins de trous dans le jardin et donc elle était embêtée car doit faire venir une entreprise pour reboucher et remettre du gazon (pas de gazon à notre arrivée et des trous car l'ancien locataire avait un chien). Elle nous dit s'en occuper et nous rappelle 2 jours après, chose qu'elle ne fera pas. Nous la rappelons et là c'est plus les trous mais un carreau cassé sur la terrasse et pour faire réparer comme il faut il faudrait faire casser 1m2 autour du fameux carreau....nous lui demandons de regarder l'édL d'entrée et lui faisons remarquer que le carreau était déjà cassé...bref de mauvaise fois elle finit par raccrocher. Quelques jours plus tard nous la rappelons car toujours rien dans la boîte aux lettres et là ce ne sont ni les trous, ni le carreau mais la fosse sceptique qui nous tombe dessus. Nous lui proposons de payer mais au proratas du temps ou nous sommes restés. Elle devait se renseigner mais depuis 3sem toujours rien donc que faire?et peut elle nous faire payer quelque chose 3mois1/2 apr?